



REGLEMENT D'ORGANISATION DES EPREUVES D'ADMISSION

**Entrée en formation 2025
Inscription en Formation Continue
Et Financement Personnel**

**Assistant de Service Social
Educateur de Jeunes Enfants
Educateur Spécialisé
Educateur Technique Spécialisé**

DISPOSITIONS SPECIFIQUES A L'ACCES AUX FORMATIONS DE NIVEAU 6

Ce règlement est conforme aux textes officiels suivants :

- Loi n° 2018-166 du 8 mars 2018 relative à l'orientation et à la réussite des étudiants.
- Arrêté du 22 août 2018 relatif au socle commun de compétences et de connaissances des formations du travail social de niveau II.
- Décret n° 2018-733 du 22 août 2018 relatif aux formations et diplômes du travail social.
- Décret n° 2018-734 du 22 août 2018 relatif aux formations et diplômes du travail social.
- Décret n° 2019-231 du 26 mars 2019 relatif à la procédure nationale de préinscription pour l'accès aux formations initiales du 1^{er} cycle de l'enseignement supérieur.
- Arrêté du 10 janvier 2019 relatif au cadre national sur les attendus des formations conduisant au diplôme d'Etat d'assistant de service social (DEASS), au diplôme d'Etat d'éducateur de jeunes enfants (DEEJE), au diplôme d'Etat d'éducateur spécialisé (DEES) et au diplôme d'Etat d'éducateur technique spécialisé (DEETS).
- Arrêté du 9 août 2022 portant modification des arrêtés du 22 août 2018 relatifs au diplôme d'Etat d'assistant de service social, au diplôme d'Etat d'éducateur spécialisé, au diplôme d'Etat d'éducateur de jeunes enfants, au diplôme d'Etat d'éducateur technique spécialisé.

Avant de vous inscrire aux épreuves d'admission pour entrer en formation sous le statut Formation Continue, il est très important de vous intéresser à :

- la manière dont va être financé votre parcours de formation,
- vos ressources pendant la formation.

Cette session est destinée aux personnes qui ouvrent des droits à une prise en charge de leur formation par un employeur ou un OPCO (Transition Pro, ANFH....) ou qui souhaitent financer personnellement leur formation.

Votre situation	Financement de votre formation	Statut d'inscription
<ul style="list-style-type: none"> ➤ Vous êtes en situation d'emploi, demandeur d'emploi de plus de 30 ans avec des droits à la formation ➤ Vous êtes salarié(e) en CDI 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Votre parcours de formation est financé par votre employeur ou par un OPCO ➤ Vous financez vous-même votre parcours de formation 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Vous vous inscrivez en formation Continue (FC) ou en Financement Personnel (FP) sur notre site www.irts-nouvelle-aquitaine.org

Les conditions d'accès à la formation du travail social de niveau 6

Peuvent faire acte de candidature les candidats remplissant au moins une des conditions suivantes :

- Etre titulaire du baccalauréat français ou en préparation de celui-ci (sous réserve de réussite à l'examen avant l'entrée en formation)
- Etre titulaire d'un diplôme, certificat ou titre homologué ou inscrit au répertoire national des certifications professionnelles au moins de niveau 4 ou en préparation de celui-ci (sous réserve de réussite à l'examen avant l'entrée en formation)
- Bénéficier d'une validation de leurs études, de leurs expériences professionnelles ou de leurs acquis personnels en application de l'article L.613.5 du code de l'éducation

Les attendus nationaux : pré-requis à l'entrée en formation du social

Disposer de qualités humaines, d'empathie, de bienveillance et d'écoute.

Ces qualités humaines sont essentielles dans toutes les filières ouvrant aux métiers du travail social.

Montrer une capacité à gérer ses émotions et son stress face à des situations humaines difficiles ou complexes et à développer la maîtrise de soi.

Les filières de formation en travail social préparent à des métiers caractérisés par l'accompagnement socio-éducatif et psychologique de personnes en situation de fragilité (jeunes, enfants, personnes en situation de handicap, personnes présentant un traumatisme, ...). Cet attendu marque ainsi l'importance, pour les filières de formation en travail social, que le candidat puisse analyser et comprendre les situations humaines auxquelles il est confronté en réussissant à maîtriser ses propres émotions. Si cette capacité est pré-requise, elle s'affinera et se renforcera lors de la formation et tout au long de la carrière professionnelle.

Montrer un intérêt pour les questions sociales et une ouverture au monde.

Cet attendu marque l'importance, pour les filières de formation en travail social, que le candidat ait un niveau minimum de curiosité pour la société et le monde qui l'entoure. Ces formations pluridisciplinaires ne peuvent être envisagées indépendamment des réalités humaines, sociales et culturelles qui caractérisent notre société.

Montrer un intérêt pour les questions d'apprentissage et d'éducation.

Les filières du travail social supposent un intérêt pour l'étude des processus d'apprentissage et des problématiques d'éducation et de formation.

Manifester de la curiosité et de l'intérêt pour l'engagement et la prise de responsabilités dans des projets collectifs.

Le domaine professionnel auquel préparent les formations en travail social renvoie en effet à l'accompagnement socio-éducatif des personnes pour lesquelles le professionnel est responsable et garant de l'éthique professionnelle et des valeurs qui y sont attachées.

Pouvoir travailler de façon autonome, organiser son travail et travailler seul et en équipe.

Cet attendu marque l'importance pour les formations de la capacité du candidat à travailler de façon autonome, seul ou en petit groupe. La capacité à travailler en équipe est donc importante pour ces formations.

Savoir mobiliser des compétences d'expression orale et écrite.

Cet attendu marque l'importance, pour le travail social, de la mobilisation de compétences d'expression orale et écrite, par le candidat. D'une part, les compétences développées en travail social nécessitent des qualités d'expression orale pour accompagner les personnes concernées ; d'autre part, elles impliquent par exemple la rédaction de courriers, de rapports, etc. L'accompagnement lors de la formation visera à développer et à renforcer cette capacité laquelle repose sur une technicité qui devra être travaillée tout au long de la carrière.

NATURE ET ORGANISATION DE L'ÉPREUVE ORALE D'ADMISSION

L'épreuve d'admission conduisant au Diplôme d'Etat d'Edicateur Spécialisé ou d'Edicateur Technique Spécialisé consistera en **un entretien avec un formateur de l'IRTS (d'une durée de 20 à 30 minutes)**.

Cet entretien visera à apprécier les connaissances et compétences attendues pour la réussite dans la formation conduisant au Diplôme d'Etat :

- la connaissance de la formation visée, l'intérêt pour les formations pluridisciplinaires, les modalités pédagogiques mises en œuvre, la capacité à argumenter le choix de la formation visée dans une démarche ouverte et constructive,
- la connaissance du métier caractérisée par l'accompagnement socio-éducatif et psychologique de personnes en situation de fragilité et la manière d'analyser et comprendre les situations humaines et leur contexte d'émergence,
- les capacités d'autonomie, d'organisation et de travail dans un collectif (équipe, partenaires...),
- l'ouverture sur les réalités humaines, sociales et culturelles qui caractérisent notre société. La capacité à prendre part à une réflexion,
- la qualité d'expression orale et écrite, l'aptitude à structurer sa pensée, à construire une argumentation et à prendre en compte la parole de l'autre,
- les aptitudes humaines et relationnelles.

L'examineur s'appuiera sur les propos du candidat pour instaurer un dialogue ouvert. Il cherchera à repérer les prérequis en référence aux attendus nationaux et en lien avec les indicateurs précisés ci-dessus.

Cet entretien sera **conduit à partir de votre dossier d'inscription (voir documents Pièces à fournir)**. **Nous attirons votre attention sur les attendus de notre jury sur la lettre de motivation :**

Dans cette lettre nous attendons que vous explicitiez :

- votre choix de formation (*en résumant en quelques lignes votre vision de ce métier ; en indiquant ce que vous attendez de cette formation*),
- vos expériences d'encadrement ou d'animation,
- votre engagement citoyen (*via un contrat de service civique ou au titre de la vie lycéenne*) ou bénévole dans une association ou un autre cadre,
- vos expériences professionnelles ou stages que vous avez effectués,
- vos pratiques sportives et culturelles. Il peut également s'agir de la pratique d'une langue étrangère non étudiée au lycée, de séjours à l'étranger.

Maximum 4 500 caractères.

Cet entretien donnera lieu à une évaluation sur une échelle de 0 à 20. **Toute note inférieure à 10 sera éliminatoire.**

En cas d'incapacité à se déplacer pour raison médicale le jour de la convocation à l'épreuve orale d'admission **et sur présentation d'un justificatif médical**, l'épreuve orale d'admission pourra être organisée en distanciel. Merci de contacter le service Admissions par mail à admissions@irts-pc.eu pour l'informer de la situation et transmettre le justificatif.

En cas de situation de handicap, un aménagement des épreuves peut être envisagé. Dans ce cas, il sera nécessaire de fournir un certificat médical datant de moins de 3 mois, délivré par un médecin désigné par la CDAPH, déterminant les aménagements à prévoir et attestant de la compatibilité du handicap avec la formation et le métier envisagé.

Listes des médecins agréés sur la Nouvelle Aquitaine :

<https://www.nouvelle-aquitaine.ars.sante.fr/medecins-agrees-11>

Ce document devra nous être transmis dès la date limite de validation et de confirmation des vœux.

COUT DES EPREUVES

Epreuve orale d'admission : 170 euros

Tous les candidats ayant confirmé leur vœu et payé le coût de l'épreuve seront convoqués à l'épreuve orale.

- ✓ En cas de désistement ou d'absence et quel que soit le résultat de l'épreuve d'admission, les frais liés à l'épreuve ne seront pas remboursés.
- ✓ En cas de force majeure (maladie médicalement constatée, hospitalisation, décès dans la famille) et sur présentation de justificatifs, un remboursement partiel peut-être envisagé. Dans tous les cas, des frais de traitement de dossiers d'un montant de 85 € seront retenus.

EFFECTIFS ET LIEU DE FORMATION

Nombre de places :

- 5 places Educateur Spécialisé en Formation Continue
- 15 places Educateur Technique Spécialisé en Formation Continue
- 5 places Assistant de Service Social en Formation Continue
- 5 places Educateur de Jeunes Enfants en Formation Continue

Lieu de formation : IRTS Poitou-Charentes (site de Poitiers)

LES MODALITES D'ADMISSION

A l'issue des épreuves, une commission d'admission constituée en conformité avec l'arrêté du 26 mars 2019 du code de l'éducation présidée par la Directrice Générale de l'IRTS Poitou-Charentes ou son représentant, se réunit et arrête la liste des personnes admises à engager la formation en formation continue et par un financement personnel.

Au regard des délais nécessaires pour la prise en charge de la formation, les reports d'entrée pourront être envisagés sur une période de 4 ans à compter de l'année d'admission.

Dans ce cas, les candidats devront faire connaître leur intention de renouveler leur candidature, avant la date prévue de rentrée pour la session à laquelle ils ont postulé. Ils seront repositionnés l'année suivante en référence à leur note dans la liste des personnes admises.

COMMUNICATION DES RESULTATS

Les résultats seront transmis par mail.

INSCRIPTIONS

Pour être candidat à la formation ASS, EJE, ES ou ETS
il faudra procéder à une inscription dans les formes et délais définis par l'IRTS.

Les inscriptions se feront exclusivement en ligne sur le site internet de l'IRTS Poitou-Charentes

<http://www.irts-nouvelle-aquitaine.org/sinscrire/>

Le calendrier des épreuves d'admission se trouve sur notre site à l'adresse suivante :

<http://www.irts-nouvelle-aquitaine.org/sinscrire/information-inscription/>

En cas de difficultés ou pour toute question complémentaire,
vous pouvez contacter le Service Admissions de l'IRTS Poitou-Charentes

☎ 05 49 37 13 12 de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h00 (sauf vendredi 16h00)

✉ admissions@irts-pc.eu

Institut Régional du Travail Social

1 rue Georges Guynemer - BP 215 - 86005 Poitiers Cedex
05 49 37 60 00 - irts@irts-pc.eu

www.irts-nouvelle-aquitaine.org

